

Le deux mai deux mil dix-neuf à 19 heures, le Conseil s'est réuni en séance à la Mairie, sous la présidence de M. Alain Pichon, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MMS PICHON, MME SIVAUT, M. CABARET, MME GIRARD, M. MARCHAISSEAU, MME GODIN , M. PHILIPPONNEAU , MME BESSAGUET, M. TORTISSIER, M. BARRAUD

ABSENTS EXCUSES : M. MONNET, MME COULABAUT, MMES RICHARD, PANGALLO, M. COLIN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PHILIPPONNEAU

Le Maire déclare la séance ouverte et demande s'il y a des observations sur le précédent procès-verbal, transmis avec la présente convocation. Aucune observation n'étant formulée, ce Procès-Verbal est accepté à l'unanimité.

TRAVAUX TOITURE EGLISE : (DEL 201917) MM le Maire et Cabaret font une synthèse des devis proposés par des entreprises spécialisées, venues sur les lieux et à la suite d'une rencontre avec M. Cazenave ancien architecte, et le Directeur de l'ATD.

Après étude, il s'avère qu'il n'est pas utile de refaire la Nef versant Sud.

Les estimations ci-après sont détaillées : le beffroi :.....	145 376,23 € TTC ,
La couverture :	67 863,66 € TTC,
2° tranche Nef versant Nord	28 094,41 € TTC,
Rénovation des façades, remplacement de pierres... ..	106 946,42 € TTC
Soit un total de travaux estimé à	348 280,72 € TTC

Après discussion la question se pose de la couverture, prévue en ardoises ; ne serait-il pas mieux de prévoir en tuiles à l'ancienne (sauf clocher), si la structure le permet ? Il serait souhaitable de prévoir cette option de chiffrage lors de la consultation.

Préalablement aux travaux, il sera nécessaire de lancer une consultation d'architectes.

Enfin, M. Cabaret après avoir détaillé les aides possibles des différents partenaires: Etat, Département, Mécènes, Fondation du Patrimoine et divers, indique qu'il serait souhaitable de profiter de l'opération pour rénover et mettre en sécurité la fixation des cloches, brides, paliers, battants, voire leur électrification. Des devis ont déjà été fournis par les spécialistes Bodet et Gougeon. L'offre de base pour Bodet et mise en sécurité mécanique 5 781,60 € TTC, Gougeon pour 2088,00 € TTC, hors battant

Le Conseil décide d'associer uniquement l'opération de mise en sécurité des cloches à la rénovation de l'Eglise pour permettre d'obtenir les meilleures aides sur l'ensemble de l'opération.

SANITAIRE DU PRE DES PECHEURS : En raison du projet de terrains de jeux de pétanques au Pré des Pêcheurs, et cet espace public étant amené à être de plus en plus fréquenté en raison du parcours santé qui va y être identifié, il faut prévoir la création d'un bloc sanitaire.

Plusieurs possibilités, l'achat d'un bloc entier, avec raccordements aux différents réseaux ou une construction plus traditionnelle.

Une réflexion va être menée sur ce sujet ; en tout état de cause il faudra les autorisations nécessaires.

Une réunion publique est prévue le 06 juin à 19 h, pour échanger avec les riverains de ce secteur, (rue des peupliers, rue de Touraine, rue du Lavoir, rue de la Plaine)

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS : COMMUNICATION : ½ journée de formation, est programmée à l'Agence des Territoires, pour comprendre le fonctionnement du futur site. C. Marchaisseau, D. Monnet et S. Habbi doivent y assister.

Eaux de Vienne-Siveer, (DEL 201918) une proposition de convention d'une durée de 6 ans, est possible avec Eaux de Vienne pour le contrôle et l'entretien des poteaux d'Incendie, qui feraient l'objet d'une vérification 1 année / deux, le SDIS assurant l'autre année. De plus cette convention facilitera également le remplacement des pièces défectueuses sur les PI, moyennant facturation. Moyennant 29 € H.T./ an et par hydrant avec une facturation annuelle. Le nombre d'équipements est mis à jour chaque année.

M. le Maire propose de confier cette mission à Eaux de Vienne Siveer.

Après délibération le Conseil est favorable à cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

REAGENCEMENT CUISINE CANTINE Suite à un contrôle l'an passé, l'APE souhaiterait une réorganisation complète de la cuisine. Plutôt que de revoir une organisation qui ne serait pas adaptée, le Maire propose de prendre des conseils auprès de l'Agence des Territoires, afin d'avoir des propositions conformes à ce qui est obligatoire dans une cuisine de restauration collective.

PROROGATION CONVENTION CENTRE DE GESTION : (DEL 201919)Le Conseil autorise M. Le Maire, à signer l'avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2019, de la convention signée entre le centre de gestion et la Commune relative à la réalisation, et au contrôle des dossiers CNRACL.

APPROBATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D' ELECTRICITE SOREGIES IDEA AVEC LA SAEML SOREGIES (DEL 201920)

Le Conseil Municipal,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux marchés publics,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le Code de l' Energie,

Vu la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marche « SOREGIES IDEA » de la SAEML SOREGIES,

Et l'opportunité financière qu'elle représente, le Conseil Municipal, sur proposition de M. Le Maire et après en avoir délibéré :

- **Approuve** le nouveau contrat de fourniture d'Electricité SOREGIES IDEA applicable dès réception par SOREGIES de la notification du contrat signé,
- **Autorise** la signature par M. le Maire du nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA pour les points de livraison communaux- que ces derniers concernent l'Eclairage Public, comme les bâtiments communaux.

AVENANT SOREGIES VISION PLUS (DEL 201921): M. CABARET, présente la proposition de Sorégie, visant à prolonger la convention VISION, en y ajoutant des options prévoyant une amélioration des délais d'intervention et des délais de remplacement de matériel en cas de panne.

Le Conseil adopte cette convention, mais ne retient pas les options proposées, en raison de la rénovation du parc d'éclairage prévue dans certains secteurs.

Enfin le Conseil est unanime pour éteindre l'éclairage du Bourg à 23 h, plutôt que durant toute la nuit.

DEVIS : REMPLACEMENT DES FENETRES à LA MAM : 2 fenêtres sont à remplacer dans les chambres et celle de la salle de bain ; les entreprises Bourbon et Girard, ont établi des devis respectivement à

2575€ TTC, et 2285 € TTC ; le devis de l'Entreprise Girard est retenu ; le Fond de Concours de Grand Châtelleraut a été demandé pour ces travaux, et un certificat CEE auprès de Sorégies.

TABLETTE SUPPORT MARIANNE : Le devis de la Société Girard est accepté pour 450 € TTC en verre feuilleté.

DEBROUSSAILLEUSE : Le service technique a besoin d'une débroussailleuse électrique pour faciliter le travail de taille : Cloué a fait un devis pour 2500 € TTC, et Equip Jardin pour 3217 € TTC .

Celui de Cloué est retenu, toutefois avant toute validation, il a été demandé à Equip Jardin de revoir son offre, pour un matériel équivalent à Cloué , marque Pellenc :

MDM et Cloue ont également chiffré la marque Husqwarna pour un montant respectif de 1 770 € TTC et 1680€ TTC,

DIVERS : VOISINS SOLIDAIRES : Le Conseil émet un avis favorable pour adhérer à l'opération dénommée Voisins Solidaires, les services de la Gendarmerie, seront invités lors d'une prochaine réunion pour expliquer cette opération.

TRANSPORT SOLIDAIRE : Une réunion publique est programmée à la Robe de Loup le 26 septembre à 18 heures , en présence du CIF, pour expliquer l'organisation de ce service de mise en relation de personnes ayant des besoins de déplacement et de chauffeurs volontaires pouvant faire ce transport.

ZARMA : Voir avec Chatelleraut , la numérotation de la Zone d'Activités.

TELEPHONE : Prévoir un téléphone sans fil pour la garderie

BUREAU ELECTORAL DU 26 JUIN ELECTIONS EUROPEENNES : le bureau est organisé. Une affiche pour l'inauguration du 15 juin, sera installée visiblement pour ce jour dans le hall de la Mairie.

REUNIONS : CM le 04 JUIN 2019, le 02 JUILLET 2019, le 27 AOUT 2019 suivi du repas Chez Pacha avec les bénévoles de la Médiathèque.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 15

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres.